

Visite sur site avec Alain Freytet – Compte Rendu

Validation des sentiers – Réaménagement de l'accès à la plage

1^{er} mars 2017

L'objectif de cette visite sur site était de valider l'ensemble des sentiers ouverts (ou en cours d'ouverture) par les gardes du littoral (CD2A), suite à la validation des layons par M. Freytet le 22 novembre 2016 (voir compte-rendu). Il s'agissait également de faire un point sur certains aménagements ponctuels à réaliser en concomitance avec la création des nouveaux sentiers.

De plus, les intempéries du début de l'année 2017 ayant causé de gros dégâts au niveau de la plage et de son accès, la visite de M. Freytet a également été l'occasion de faire un point sur les réaménagements et les travaux à envisager pour restaurer l'accès à la plage et lui redonner une harmonie paysagère.

Etaient présents :

- M. Alain FREYTET – Paysagiste
- M. Michel MURACCIOLE – CDL
- Mme Valérie CAMUGLIO – CDL
- M. Anthony MUZY – Propriétaire foncier
- Mme Emmanuelle FAUVELLE – Animatrice Natura 2000 CD2A
- M. Paul-Do COLI – Encadrant GDL CD2A
- M. Olivier AGOSTINI – GDL et animateur CD2A
- M. Adrien MANNARINI – GDL CD2A
- M. Alexandre ACCORSINI – GDL CD2A
- M. Alphonse PANDOLFI – Forestier-Sapeur

I. Compte-rendu de la visite :

A. Les nouveaux sentiers ouverts

Les nouveaux cheminements d'accès à la tour et au four sont ouverts en reprenant avec exactitude le tracé préalablement rubalisé (voir précédentes visites). Le travail est de qualité. Le sentier vers la plage est ouvert plus largement que les sentiers de la tour et du four. Quelques modifications mineures et ponctuelles sont apportées afin d'éviter des montées et des descentes inutiles.

Il faudra toutefois prévoir d'adoucir l'arrivée sur la tour, et de mieux gérer l'intersection entre le sentier montant à la tour et celui descendant au four (modifications rubalisées lors de la visite).

B. Les principaux aménagements concomitants à l'ouverture des nouveaux sentiers

1. Escaliers au départ du sentier en bordure de route nationale

Contrairement à ce qui avait été décidé lors de la dernière visite sur site, cet aménagement sera confié à une entreprise. Les premiers mètres du sentier ne seront donc ouverts qu'à ce moment-là.

En attendant, l'accès au nouveau sentier se fera au départ de la piste où il faudra prévoir, **avant la saison**, l'ouverture d'un accès sur quelques mètres.

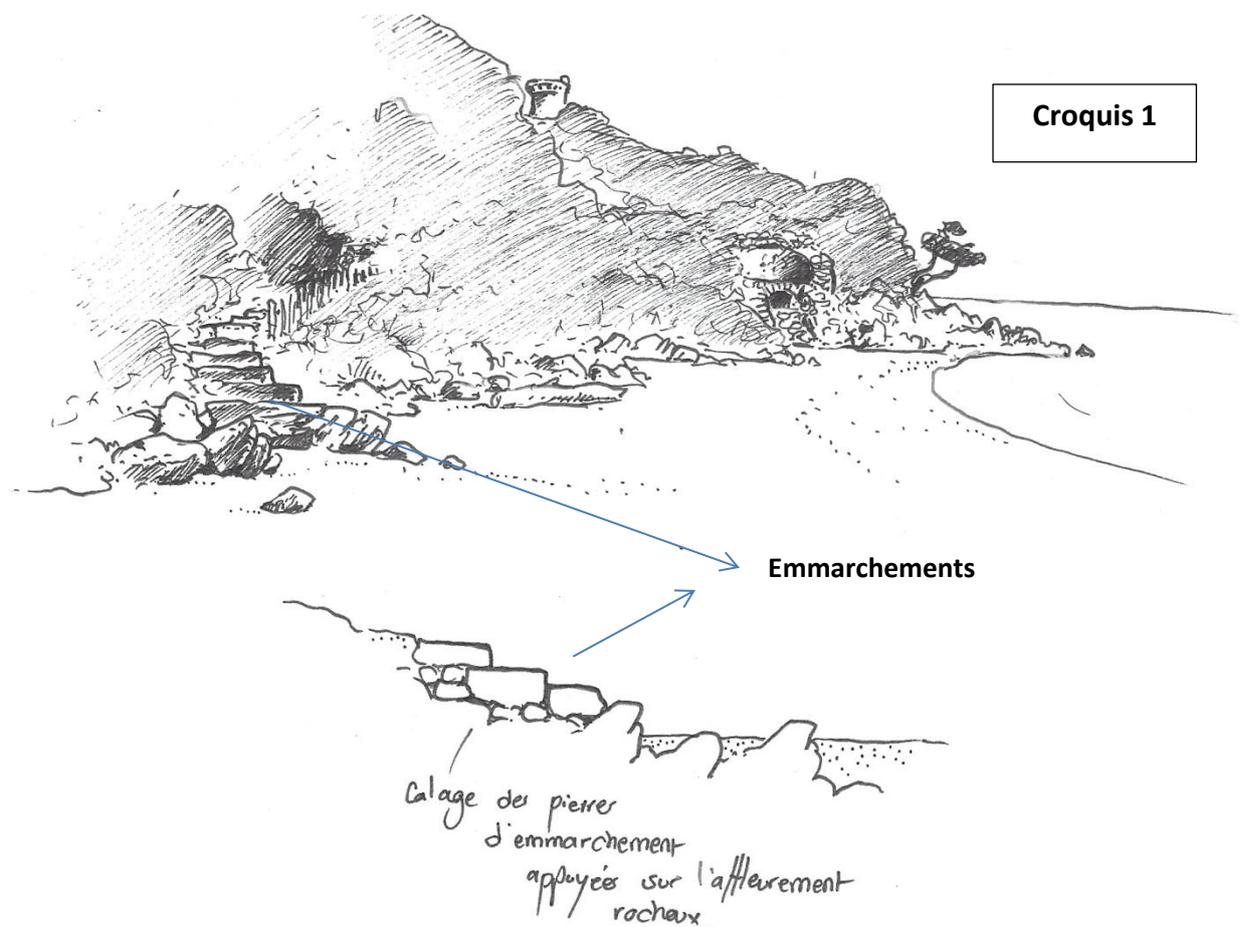
2. Emmarchements sentier de la tour à la plage

Sur le sentier allant de la tour génoise à la plage, la création de quelques marches sera nécessaire ponctuellement, afin d'atténuer la pente. Ces aménagements ne sont pas urgents et pourront être faits plus tardivement, même après la saison.

3. Emmarchements plage de Fautea départ du sentier

Le départ du sentier permettant d'aller de la plage à la tour doit permettre de monter un petit talus afin de récupérer le sentier montant doucement en direction du four. A cet endroit, la roche mère affleure au sol, il est donc prévu de créer un emmarchement en utilisant la roche mère comme socle (Cf. Photo 1 et Croquis 1).





4. Enjambement de la vieille piste au départ du nouveau sentier

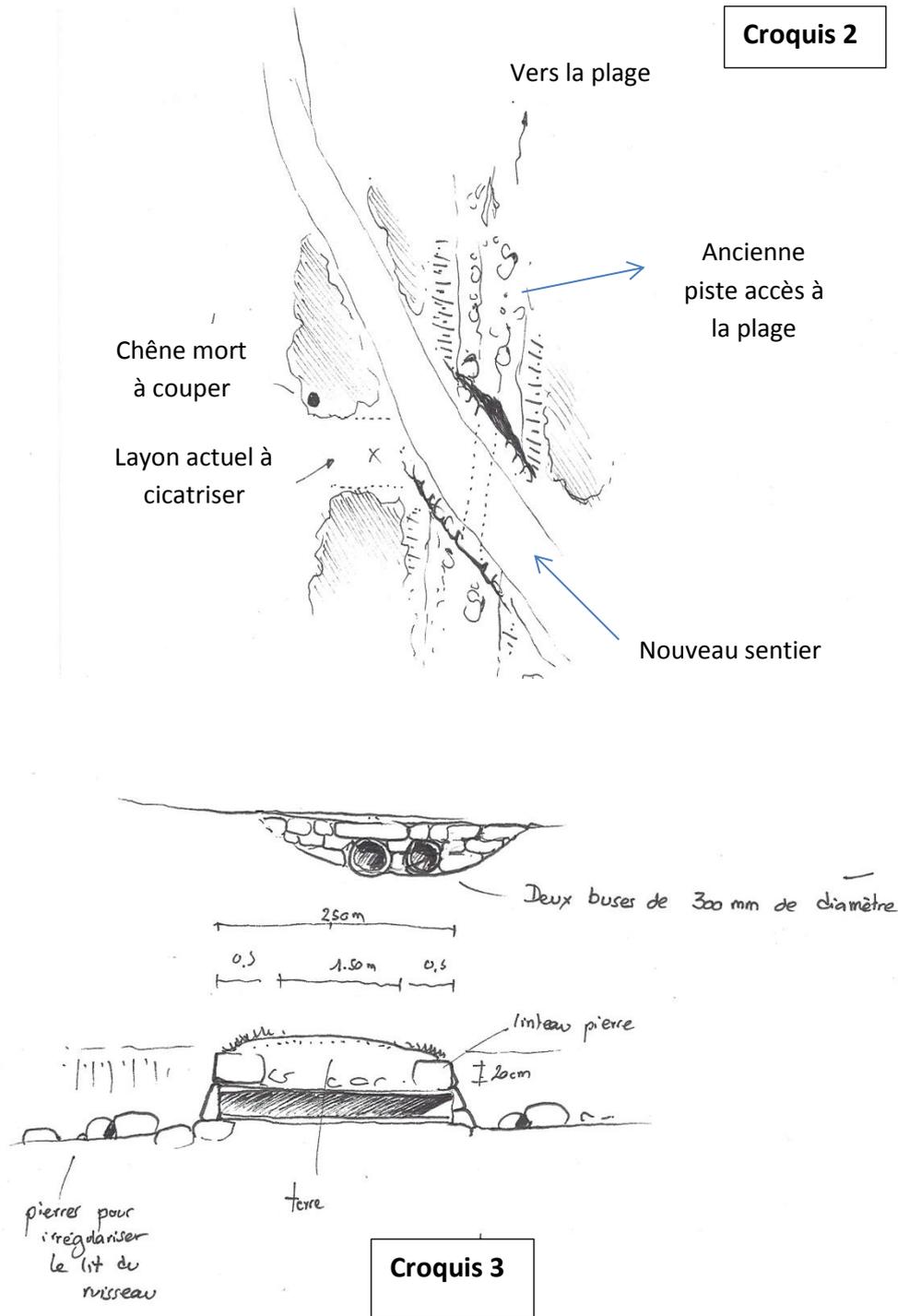
Dans un premier temps, il faudra rectifier le tracé du nouveau sentier. L'actuel layon ouvert provoque un changement de direction trop abrupt du cheminement (Cf Croquis 2)

Il faudra également prévoir de placer des buses à l'endroit où le nouveau sentier franchit la piste, et de prévoir un nivellement (passage à niveau) du sentier à cet endroit, afin qu'il n'y ait pas de creux.

Cet endroit étant particulièrement propice aux écoulements pluviaux lors d'intempéries, 2 buses placées côte à côte permettront le passage de l'eau sans que celle-ci n'occasionne de dégâts.

Un enjolivement est également prévu afin de rendre ce système invisible pour le promeneur.

⇒ Cf Croquis 3



5. Enjambement par le nouveau sentier vers la plage de l'ancien sentier vers la tour

A cet endroit, les écoulements pluviaux peuvent être importants et le ravinement est un phénomène courant. Il avait été prévu, lors de la dernière visite, de faire un passage à gué, travail qui a été commencé (GDL CD2A). Cf Photo 2



Photo 2

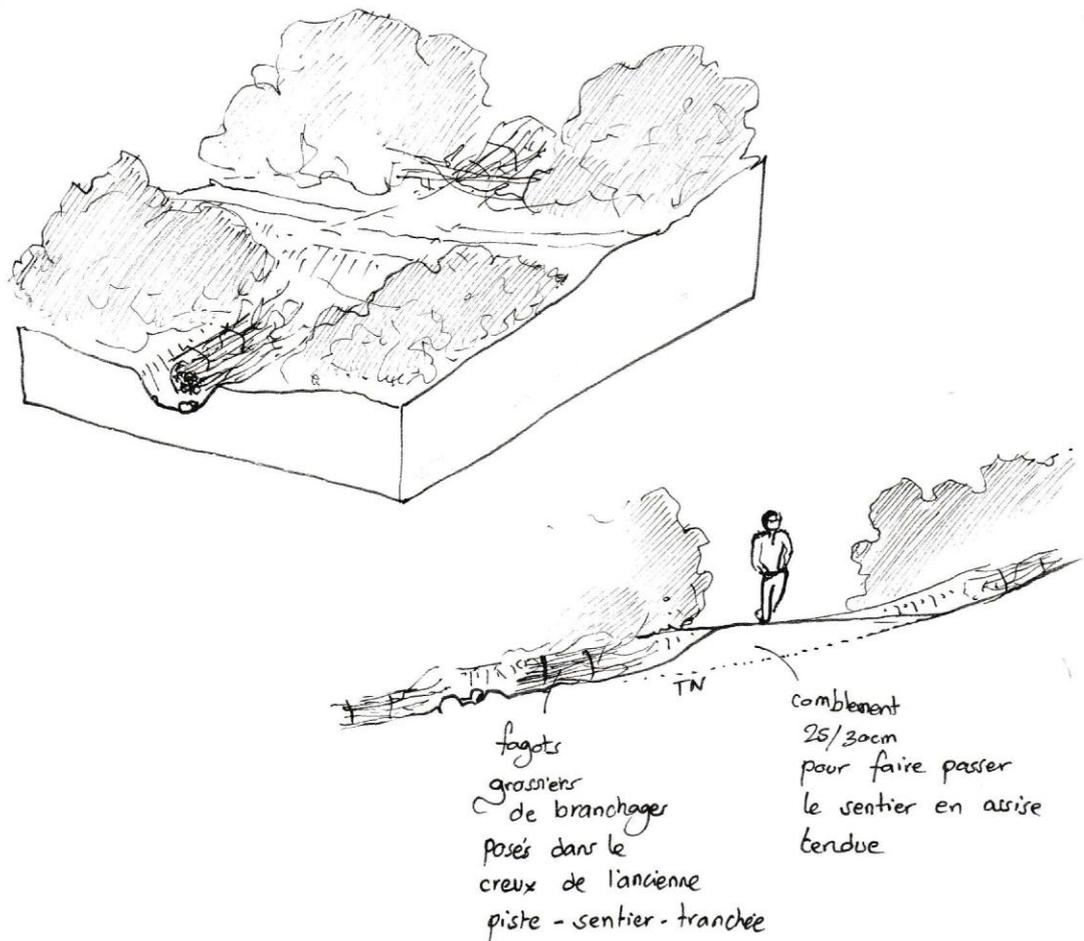
Une buse devra également être placée à cet endroit, et le sentier devra franchir ce passage « à niveau » afin que le cheminement ne subisse pas de creux.

6. Enjambement par le nouveau sentier vers la tour de l'ancien sentier vers la tour

Pas de buse nécessaire à cet endroit ; en revanche, il faudra prévoir un comblement afin que l'assise du sentier soit plane. Cf Croquis 4

1^{er} Mars 2017
Fautea
le sentier de
la tour

Croquis 4



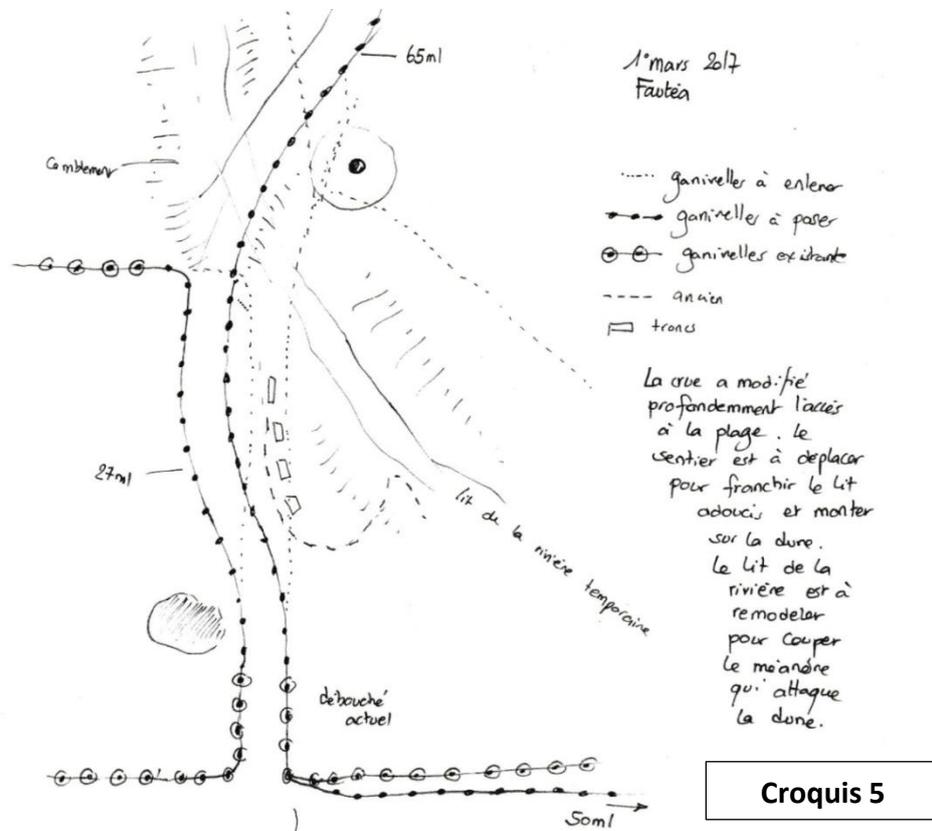
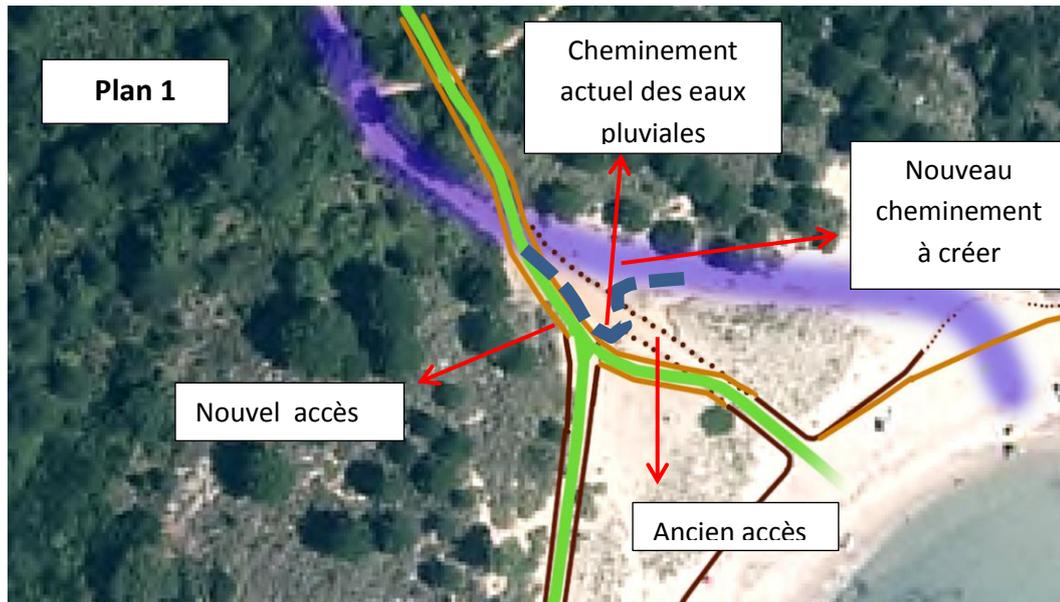
C. Réaménagement de la plage de Fautea et de son accès

Les dernières intempéries ont occasionné des dégâts sur la plage de Fautea, et fortement modifié la physionomie de l'accès à la mer (Photos 3 et 4)

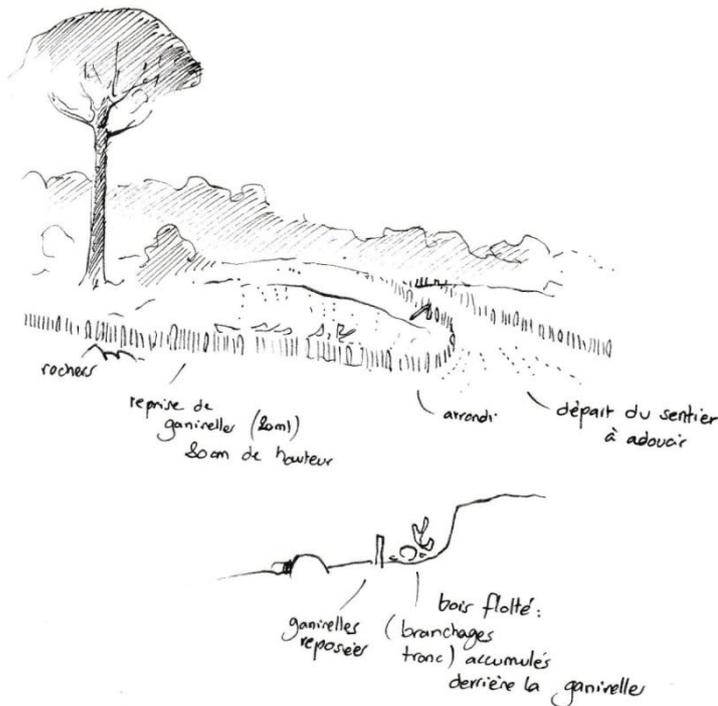


Sont envisagés des travaux de reprofilage mesuré du lit créé par les écoulements pluviaux exceptionnels, et le déplacement du sentier et donc des ganivelles. L'ensemble des réaménagements à prévoir est résumé sur le plan 1 et le croquis 5.

Un engin (FORSAPS du département) devra être acheminé sur le site pour réaliser les travaux nécessaires (déplacement du lit pluvial et comblement de certaines zones), en limitant au maximum l'impact sur le site.



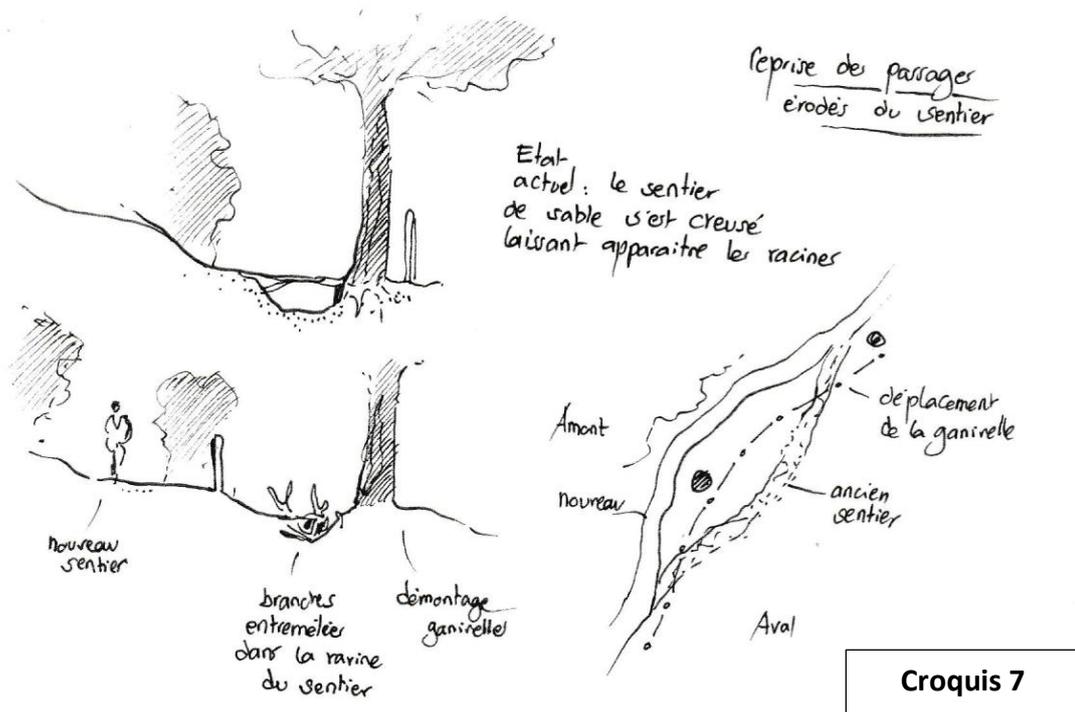
Concernant l'accès sud de la plage, des dégâts ont également été occasionnés par les dernières intempéries. Il faut envisager un repositionnement des ganivelles un cran plus bas et le départ du sentier est à adoucir (Croquis 6)



Croquis 6

A noter également, que sur le sentier allant vers Lavu Santu, les eaux pluviales ont également occasionné des dégâts ponctuels (Photo 5). Il faudra dévier le sentier pour passer plus en amont (Croquis 7)





La pose des ganivelles fera l'objet d'un métrage précis pour une pose par une entreprise après dépose des ganivelles endommagées par les gardes du littoral.

II. Concernant les travaux à réaliser sur la plage de Fautea

Lors de la visite faisant l'objet de ce compte-rendu, il a été convenu qu'une mini-pelle (max 5 tonnes) serait acheminée sur le site pour réaliser l'ensemble des travaux. Une estimation du temps de travail a été faite depuis par les FORSAPS (Forestiers-Sapeurs) du Département. Il est ressorti de leur visite sur site les points suivants :

- Avec une mini-pelle : temps de travail estimé d'environ 3 jours
- Avec un Tractopelle : temps de travail estimé de 1 à 1,5 jours

Le service Prévention des incendies du CD2A ne pouvant pas mettre à disposition un tractoriste pendant 3 jours, il a été convenu (échange de mails entre le responsable du service et le CDL les jours suivants la visite sur site) qu'on acheminerait finalement un Tractopelle pour effectuer les travaux.

L'accès à la plage se fera par l'actuelle piste qui aura vocation à disparaître, et seuls quelques cistes en bordure de piste seront écrasés par le passage de l'engin.

La date des travaux sera communiquée à tous dès qu'elle aura été fixée. Seront présents le jour des travaux, a minima :

- 2 tractoristes FORSAPS (Tractopelle + véhicule d'accompagnement (carburant))
- 1 Technicien (Animateur Natura 2000 CD2A) pour guider les travaux

III. Echancier

Afin de mener à terme dans les meilleurs délais, l'ensemble des aménagements à effectuer sur le site, une proposition d'échéancier est résumée dans le tableau ci-après :

A. Avant la saison (en régie)

Courant mars si possible :

- Travaux de réaménagement de la plage de Fautea en collaboration avec le service Prévention des incendies du département. Il faudra en amont que l'équipe des gardes prépare le site, notamment en enlevant l'ensemble des ganivelles présentes sur le chantier.

Avant le mois de mai :

- Finaliser le sentier allant de la RN vers la plage : départ du sentier à ouvrir, partie finale finalisée en même temps que les travaux.
- Finaliser le sentier montant de la plage vers le four et la tour : création de la portion plage-tour + modifications ponctuelles.
- Finaliser le sentier montant de la RN vers la tour : modifications ponctuelles + arrivée à la tour
- Modifier ponctuellement le tracé du sentier vers Lavu Santu (Cf compte-rendu)

B. Dès réception des buses (en régie)

Au nombre de 3, elles seront commandées par M. COLI, CD2A

- Création du passage « à niveau » sur la piste franchie au départ du sentier. 2 buses à prévoir + aménagements (Cf compte-rendu)
- Création du passage « à niveau » du nouveau sentier vers la plage au-dessus de l'ancien sentier montant à la tour. 1 buse à prévoir + aménagements (CF compte-rendu)

C. Hors saison (en régie)

- Emmarchements au départ du sentier partant de la plage vers la tour
- Emmarchements sur le sentier montant du four à la tour pour atténuer la pente
- Franchissement par le nouveau sentier vers la tour de l'ancien sentier

D. Travaux par une entreprise (CDL)

- Escaliers au départ du sentier en bord de RN
- Remplacement des ganivelles partie sud de la plage (Cf compte-rendu)

CR effectué par E. FAUVELLE